

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022

ID: 022-200067981-20220628-DELBU202206_065-DE

Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE du mardi 28 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 juin, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, espace économique du Roudourou à Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent; LE GOFF Philippe; LE MOIGNE Yvon; GUILLOU Rémy; CLEC'H Vincent; LE GAOUYAT Samuel; LOZAC'H Claude; PRIGENT Christian; LE BARS Yannick; PARISCOAT Dominique; GIUNTINI Jean-Pierre; VIBERT Richard; BILLAUX Béatrice; CONNAN Guy; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; JOBIC Cyril; LE GOFF Yannick; RANNOU Hervé; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés: GUILLOU Claudine; CONNAN Josette; PUILLANDRE Elisabeth; CHAPPE Fanny; LINTANF Joseph.



DELBU2022-06-065

Habitat - Logements social de l'agglomération à Pontrieux

L'Agglomération a assuré depuis sa création au 1^{er} janvier 2017 une mission de gestion locative pour 36 logements locatifs sociaux dont :

- 26 sous baux emphytéotiques avec plusieurs communes du territoire
- 10 logements dont elle reste propriétaire

L'ensemble des baux emphytéotiques étant désormais intégralement résiliés depuis le 31 décembre 2021, l'intercommunalité reste à ce jour propriétaire des 10 autres logements, dont elle ne souhaite plus conserver ni la gestion, ni les murs.

Parmi ces biens en voie d'être revendus à Guingamp Habitat et à la commune de Saint Clet, conformément à la décision du bureau communautaire du 1^{er} février 2022, le bien sis 10 rue de Kermahé à Pontrieux, sur la parcelle A852, (voir annexe) apparaît problématique eu égard à :

- sa nature et son usage actuel: le logement est un ex-garage automobile avec des problèmes structurels qui impliquent plus de 87 000 € de travaux pour satisfaire aux exigences actuelles de confort du parc locatif social,
- son environnement immédiat : le logement apparaît particulièrement stratégique concernant le devenir de ce secteur de la commune, du fait de sa mitoyenneté avec la salle d'escalade communautaire.

Une réunion entre l'Agglomération, la commune de Pontrieux, et l'office public de l'habitat a ainsi été spécifiquement organisée le 31 mai 2022 afin de faire le point sur ce logement et son devenir.

Considérant, après consultation de la commune de Pontrieux, que l'ensemble parcellaire dont il est question n'a pas de vocation résidentielle à terme et que sa destination de loisirs doit être affichée clairement dès que possible, malgré les incertitudes demeurant sur le devenir du futur mode de gestion des équipements communautaires de ce type;

Envoyé en préfecture le 01/07/2022 Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le 01/07/2022

ID: 022-200067981-20220628-DELBU202206_065-DE



Considérant, après consultation de Guingamp Habitat, que le bâti ne correspond pas à son modèle économique habituel (travaux et gestion) et qu'il conviendrait de reloger la famille dans de meilleures conditions dès que possible ;

Considérant, après consultation des services en charge du patrimoine et de la politique de l'habitat, que la gestion locative jusqu'alors assurée par l'Agglomération ne peut demeurer pour un seul logement, notamment dans les conditions d'habitabilité actuelles,

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident ;

- De renoncer à la revente du logement à Guingamp Habitat par l'Agglomération ;
- De mandater Guingamp Habitat pour assurer dès le 1^{er} juillet 2022 une mission de gestion locative temporaire pour le compte de l'intercommunalité jusqu'au relogement de la famille, et d'accompagner cette dernière dans les démarches déjà engagées à cet effet;
- De fixer au 31 août 2023 la fin de la mise en location de ce logement ;
- De réaffirmer la destination « de loisirs » du site en considérant le logement comme future annexe de l'équipement, quel qu'en soit à terme le futur gestionnaire, et d'intégrer cette orientation au projet de PLUi dès-à-présent.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

Le Président, Vincent LE MEAUX